

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1430-2023, 13 septembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Élise Labrecque comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Élise Labrecque, directrice, Direction du soutien aux orientations, des affaires législatives et de la refonte, ministère de la Justice, cadre juridique, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, au traitement annuel de 167 503 \$ à compter du 18 septembre 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Élise Labrecque comme sous-ministre associée du niveau 2.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif,

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

80715

Gouvernement du Québec

Décret 1431-2023, 13 septembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Laurence Fouquette-L'Anglais comme déléguée du Québec à Rome

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué du Québec à Rome est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Laurence Fouquette-L'Anglais, directrice, stratégie et développement, CDPQ Infra inc., soit nommée déléguée du Québec à Rome pour représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle en Italie, au Vatican et en République de Saint-Marin, à compter du 2 octobre 2023, aux conditions annexées.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif,

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

Conditions de travail de madame Laurence Fouquette-L'Anglais comme déléguée du Québec à Rome

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme madame Laurence Fouquette-L'Anglais, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme déléguée du Québec à Rome, en Italie.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Fouquette-L'Anglais exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 2 octobre 2023 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, madame Fouquette-L'Anglais reçoit un traitement annuel de 156 255 \$.

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret